

FOND COVID-19 CRENA

A L’ATTENTION DES CLUBS COMITES DEPARTEMENTAUX ET ASSOCIATIONS TERRITORIALES

26 juin 2020

COMITE REGIONAL D’ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

MAISON REGIONALE DES SPORTS - TALENCE

**Le fond d’action COVID-19 CRENA**

Une forte demande a été exprimée par tous via l’enquête club et la campagne ANS réalisée en fin de période de confinement, sur la nécessité d’achat de matériel complémentaire à cause de la situation sanitaire :

* 17 demandes sur 36 portent en partie ou totalement sur de l’acquisition de matériel (masques, gants, tenues, kits).
* Ces demandes représentent près de 65 % du montant des aides demandées.

Dans le prolongement de l’initiative fédérale, afin de répondre au mieux à cette demande, le CRENA a décidé lors de son comité directeur du 06 juin dernier de créer un fond régional d’aide à l’acquisition de matériel pour les clubs, les Comités Départementaux et Associations Territoriales d’Escrime afin de réduire les coûts induits par cette crise sans précédent. Cette enveloppe exceptionnelle inclut la contribution de la FFE.

**Le montant du fond ainsi constitué est de 40 000 €.**

**Structures Eligibles :**

Fond ouvert aux CDE/ATE et aux clubs

**Règles d’éligibilité et de gestion**

L’aide n’est pas cumulable avec le dispositif CRENA d’aide à l’acquisition de matériel (aide de 10 % et remboursement sur 3 ans). Les conventions déjà signées suivent leur cours normal.

Dans un souci de cohérence et de transparence, la gestion de ce fond et l’instruction des dossiers sera fait par la commission en charge des aides ANS, qui aura ainsi une visibilité générale des aides attribuées sur l’ensemble des dispositifs possibles.

Il est possible de cumuler les aides ANS et fond COVID

**Matériels éligibles :**

Masques en priorité. Gants. Tenues

Kits (notamment pour les CDE/ATE qui peuvent constituer un pool de matériel mis à disposition des clubs).

Produits de désinfection en complément de l’aide fédérale. **Dans un souci de minimisation des coûts de livraison la mise en place de commandes groupées par département est vivement souhaitée**.

**Taux d’aide :**

* Le taux d’aide maximal, pour de l’achat de matériel tous dispositifs confondus est fixé à 30 % du coût global de l’investissement. Le montant pourra être modulé en fonction de l’appréciation du dossier par la commission et d’une éventuelle prise en compte dans le cadre de l’ANS. Exceptionnellement il pourra être déplafonné.
* Le taux d’aide sera ajusté en fonction de l’enveloppe disponible au CRENA.

**Modalités de demande :**

* Envoi de la demande par mail à [Fournie.CTRE@gmail.com](mailto:Fournie.CTRE@gmail.com) d’ici **le Dimanche 19 juillet**
* Note justifiant le besoin, accompagnée obligatoirement d’un devis (voir ci-après).

**Paiement :**

* Après instruction du dossier l’aide attribuée est notifiée au demandeur.
* Le versement de l’aide intervient après la fourniture de la facture acquittée.

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

NOM DE LA STRUCTURE : ....................................................................................................

COORDONNEES DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

* Téléphone : ....................................................
* Mail : ..............................................................

NOTE DE JUSTIFICATION DE L’ACHAT (quel matériel – quelles modalités d’utilisation – quelles modalités de distribution aux adhérents, à quelles conditions financières etc...) :

Montant total de l’achat envisagé : ..................... €

(Fournir un devis détaillé)

Montant de l’aide CRENA sollicitée : ...................... €

Signature du responsable de la structure